

ASSEMBLÉE DU 28 JANVIER 2021

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 28 janvier 2021.

Sont présents (par visioconférence) :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents (par visioconférence) :

Monsieur Jean Brunet, directeur général intérimaire
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

CA-2021-001

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020
3. **Direction générale**
 - 3.1 Hommage à M^{me} Constance Provost
4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1 Octroi de contrat – prolongement du Rapibus Labrosse-Lorrain – travaux de déboisement
5. **Direction des finances**
 - 5.1 Règlement d'emprunt numéro 160 autorisant un emprunt de 25 400 000 \$ pour l'acquisition de douze (12) autobus hybrides de 18 mètres pour les années 2022 à 2024

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1 Création de deux (2) postes pour le Bureau de projet – Étude d'un lien structurant vers l'ouest
 - 6.2 Niveau de service pour l'assignation du printemps 2021
 - 6.3 Plan de développement de l'accessibilité universelle au transport en commun 2021-2025 et plan d'action de la Société

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi du contrat – acquisition d'un pont élévateur pour la baie de lavage du Centre administratif Antoine-Grégoire (CAAG)
 - 7.2 Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus 12 mètres électriques à plancher surbaissé pour la période 2022-2023
 - 7.3 Entente relative au transport de personnes sinistrées

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2021-002

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2020 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-003

Hommage à M^{me} Constance Provost

ATTENDU le récent décès de M^{me} Constance Provost;

ATTENDU qu'entre 1983 et 1995, M^{me} Provost a été présidente du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU que M^{me} Provost a été la première femme présidente du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU que dans son rôle de présidente, M^{me} Provost a été visionnaire et a fait preuve d'un leadership peu commun qui a largement contribué au développement de l'offre en transport en commun dans la région de l'Outaouais et de son intégration avec la rive ontarienne;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général intérimaire;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la Société ainsi que les membres de son conseil rendent hommage à M^{me} Constance Provost et témoignent à sa famille de leur plus sincère reconnaissance pour son engagement soutenu et les importants efforts qu'elle a déployés afin de permettre le développement du transport en commun en Outaouais;

QUE la Société ainsi que l'ensemble des membres de son conseil présentent à la famille de M^{me} Provost l'expression de leur plus profonde sympathie.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-004

Octroi de contrat – prolongement du Rapibus Labrosse-Lorrain – travaux de déboisement

ATTENDU QUE dans le cadre du prolongement du corridor Rapibus sur le tronçon Labrosse-Lorrain, la Société a procédé à un appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat pour travaux de déboisement;

ATTENDU QU'à la suite à cet appel d'offres, la Société a reçu les soumissions suivantes :

Rang	Soumissionnaire	Prix
1	Paysagiste Envert et fils	155 216,25 \$
2	Eurovia Québec Construction inc.	187 639,09 \$
3	Excavation GTS	219 487,27 \$
4	Infratek Construction	224 201,25 \$
5	David Riddell Excavation/Transport	634 502,28 \$

ATTENDU QUE l'offre du soumissionnaire Paysagiste Envert et fils est conforme;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2121-010;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour travaux de déboisement dans le cadre du prolongement du corridor du Rapibus entre les boulevards Labrosse et Lorrain soit octroyé à l'entrepreneur Paysagiste Envert et fils, au montant de 155 216,25 \$, taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-005

Règlement d'emprunt numéro 160 autorisant un emprunt de 25 400 000 \$ pour l'acquisition de douze (12) autobus hybrides de 18 mètres pour les années 2022 à 2024

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2019-111, adoptée le 28 novembre 2019, la Société mandatait le Réseau de transport de la Capitale (RTC) à entreprendre, pour et au nom de la Société à l'occasion d'un achat regroupé conjointement avec le RTC et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, l'acquisition d'autobus hybrides de 18 mètres à plancher surbaissé pour la période 2022-2024;

ATTENDU QUE la Société a mandaté le RTC, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports du Québec, pour adjudger le ou les contrats, pour et au nom de la Société, pour l'acquisition d'autobus hybrides de 18 mètres à plancher surbaissé pour la période 2022-2024;

ATTENDU QUE la Société prévoit faire l'acquisition de neuf (9) autobus hybrides de 18 mètres pour les années 2022-2024 avec la possibilité d'ajouter trois (3) autobus supplémentaires au besoin, pour un total de douze (12) autobus hybrides de 18 mètres;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces autobus hybrides est prévue au programme quinquennal d'immobilisation et que le coût d'acquisition, comprenant les équipements et les accessoires additionnels requis, les taxes et contingences, s'élève à 25 400 000 \$;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces autobus est admissible à une subvention de l'ordre de 90 %, conformément au Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement d'emprunt numéro 160 pour l'acquisition de douze (12) autobus hybrides de 18 mètres à plancher surbaissé pour les années 2022 à 2024 ainsi qu'un emprunt de 25 400 000 \$ pour en payer les coûts soient approuvés;

QUE demande soit faite au Conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 160 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-006

Création de deux (2) postes pour le Bureau de projet – Étude d'un lien structurant vers l'ouest

ATTENDU QUE la Société souhaite aménager un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville;

ATTENDU QUE la Société mène une étude de réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville et qu'elle a créé un Bureau de projet pour mener le projet;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet implique de nombreux partenaires et de nombreuses spécialités;

ATTENDU QUE les différentes phases de planification et réalisation du projet vont s'échelonner sur plusieurs années et qu'une démarche de communication soutenue, efficace et transparente est essentielle à l'acceptabilité sociale du projet;

ATTENDU QUE la Société se prépare à entamer la suite des activités de la phase de planification;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas actuellement des ressources qu'elle pourrait dédier à temps plein à la réalisation de ces activités;

ATTENDU QUE les dépenses du projet sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 100 % du fait de la nature ferroviaire du projet dans le cadre du PAGTCP;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-003;

ATTENDU l'approbation du Comité de gestion et du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE soit créé un poste régulier de conseiller(ère) - Communications et relations avec la communauté à la Direction du développement, du marketing et des communications, classifié sous la classe CI-3 de la grille salariale rattachée au personnel d'encadrement;

QUE soit créé un poste régulier d'agent(e), Promotion, web et réseaux sociaux à la Direction du développement, du marketing et des communications, classifié sous la classe 6 de la grille salariale rattachée aux professionnels et personnel de bureau;

QUE la Direction des ressources humaines et le Bureau de projet soient autorisés à enclencher le processus de recrutement;

Que l'organigramme du Bureau de projet soit modifié en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-007

Niveau de service pour l'assignation du printemps 2021

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé un Plan d'aide de 1,2 G\$ pour soutenir les sociétés de transport et combler une partie des pertes de revenus liées aux mesures de confinement et à la forte baisse d'achalandage;

ATTENDU QU'une des conditions du Programme d'aide est le rehaussement du niveau de service offert à la base du service de 2019 d'ici la fin de l'année 2021;

ATTENDU QUE la Société souhaite être prête à la reprise de l'achalandage lorsqu'elle se présentera;

ATTENDU QUE le rehaussement du service se fera sur plusieurs assignations afin de réduire la pression sur les ressources;

ATTENDU QUE selon les commentaires reçus de la clientèle et d'un examen du service offert, certains services sont manquants à l'offre actuelle de 82 %;

ATTENDU QUE des charges importantes étaient observées sur certains voyages du service intégré depuis le début de l'automne, même après avoir basculé en zone rouge;

ATTENDU QU'une offre de service bonifiée a été élaborée pour le printemps 2021, basée sur les chauffeurs mis à pied de façon temporaire et qu'un rehaussement des services est nécessaire;

ATTENDU QUE, selon les paramètres de la convention collective des chauffeurs et des employés de l'entretien, la Société doit procéder au dépôt des horaires « chauffeurs » pour l'assignation du printemps 2021, débutant le 29 mars 2021 pour une durée de dix-sept (17) semaines;

ATTENDU QUE cette nouvelle offre de service permettra de corriger les lacunes du service réduit en termes de couverture du territoire et de fréquence;

ATTENDU QUE des ajustements sont requis sur le service intégré, pour l'année scolaire se terminant en juin 2021, soit :

- Ligne 449 : Ajout d'un voyage en pointe PM;
- Ligne 550 : Ajout d'un voyage en pointe PM;
- Ligne 634 : Ajout d'un voyage en pointe AM;
- Ligne 753 : Ajout d'un voyage en pointe PM;
- Ligne 825 : Ajout d'un voyage en pointe AM et d'un voyage en pointe PM;
- Ligne 829 : Ajout d'un voyage en pointe PM.

ATTENDU QUE ces investissements sont conformes au budget de 2021;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE la Société mette en opération une offre de service équivalant à environ 94 % du niveau de service annuel (incluant le service pour le transport intégré) pour la période d'assignation débutant le 29 mars 2021;

QUE la Société soit autorisée à rappeler au travail trente-quatre (34) chauffeurs pour offrir le service planifié;

QUE les modifications proposées au service intégré soient autorisées pour la période scolaire se terminant en juin 2021;

QUE le Service de l'exploitation soit autorisé à corriger le niveau service (régulier et intégré) selon les constats faits sur le réseau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-008

Plan de développement de l'accessibilité universelle au transport en commun 2021-2025 et plan d'action de la Société

ATTENDU QUE toutes les sociétés de transport du Québec doivent produire un Plan de développement de l'accessibilité universelle sur le territoire qu'elles desservent en vertu de la « Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale » (L.R.Q., chapitre E-20.1);

ATTENDU QUE le Plan de développement de l'accessibilité universelle de la Société adopté en 2016 ainsi que son plan d'action sont arrivés à échéance;

ATTENDU QUE l'élaboration du Plan de développement de l'accessibilité universelle de la Société a été réalisée selon le Guide pratique pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement à l'intention des autorités organisatrices de transport du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le Comité technique d'accessibilité universelle de la Société recommande l'adoption du Plan de développement de l'accessibilité universelle au transport en commun 2021-2025 et du plan d'action qui l'accompagne;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le Plan de développement de l'accessibilité universelle au transport en commun 2021-2025 de la Société ainsi que le plan d'action qui l'accompagne soient adoptés.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-009

Octroi de contrat – acquisition d'un pont élévateur pour la baie de lavage du Centre administratif Antoine-Grégoire (CAAG)

ATTENDU QUE le 27 août 2020, la Société a autorisé le règlement d'emprunt 158 afin de financer les trois (3) dernières phases du projet de la mise à niveau du Centre administratif Antoine-Grégoire (CAAG);

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un pont élévateur pour la baie de lavage du CAAG;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, mais qu'une seule de ces dernières est conforme;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-002;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition d'un pont élévateur pour la baie de lavage du CAAG soit octroyé à Équipement de levage Novaquip inc., au montant de 201 743,18 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-010

Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus 12 mètres électriques à plancher surbaissé pour la période 2022-2023

ATTENDU QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de l'Outaouais (STO) désirent acquérir des autobus 12 mètres électriques pour la période 2022-2023 (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE ce Projet est prévu au Programme triennal d'immobilisation de la Société;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-013;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le RTL soit mandaté à entreprendre, pour et au nom de la Société, à l'occasion d'un achat regroupé, l'acquisition de deux (2) autobus 12 mètres électriques pour la période 2022-2023;

QUE le RTL soit mandaté, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports du Québec et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour :

- a) adjuger le contrat, pour et au nom de la Société, pour l'acquisition de deux (2) d'autobus 12 mètres électriques pour la période 2022-2023, et ce, pourvu que le montant total du contrat pour la Société ne dépasse pas 3 millions \$ (3 000 000 \$), incluant les taxes;
- b) signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés du RTL, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

QUE l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) soit mandatée pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-011

Entente relative au transport de personnes sinistrées

ATTENDU QUE la Société assure le service de transport en commun sur le territoire de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la Société assure la mission du transport au plan de sécurité civile de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'en 2002, les deux organismes ont conclu une entente prévoyant la participation de la Société lors d'évacuation de sinistrés;

ATTENDU QUE la Société est impliquée annuellement dans une dizaine de situations qui nécessitent son intervention;

ATTENDU QU'il a lieu de mettre à jour cette entente afin de refléter la réalité opérationnelle des deux organismes;

ATTENDU QUE les deux organismes ont convenu de procédures opérationnelles et de niveaux de service satisfaisants, notamment en précisant les rôles des intervenants, le mode de coordination des opérations, les procédures opérationnelles applicables et le coût du service ;

ATTENDU QUE ces procédures visent à minimiser l'impact sur le service régulier de la Société;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE la présidente de la Société soit autorisée à signer le Protocole d'entente relatif au transport des personnes sinistrées lors d'un sinistre mineur ou majeur afin de mettre à jour les procédures opérationnelles entendues entre les parties et minimiser l'impact sur le service de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-012

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Myriam Nadeau,
Présidente

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 28 janvier 2021**

CA-2020- XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

M^e Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux